



PRÉFET DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé au titre de l'année 2024 par la préfecture de Corse.

Un poste à pourvoir sur le périmètre gendarmerie nationale (Haute-Corse)

Date prévisionnelle de prise de fonction des lauréats : **Septembre 2024**

Le retrait des dossiers de candidature peut se faire au choix :

1. par téléchargement sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :
www.corse-du-sud.gouv.fr, à la rubrique « Actualité », « Concours, Recrutements, Formations », « Recrutement sans concours adjoint administratif »;
2. au service d'accueil de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
3. par voie postale en joignant une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g libellé aux nom et adresse du candidat à :
Préfecture de la Corse-du-Sud - Secrétariat Général Commun – SRH – Pôle Recrutement/Formation
Palais Lantivy, Cours Napoléon 20 188 AJACCIO Cedex 09.

Les dossiers renseignés et complétés par les candidats selon les modalités qui y figurent devront être envoyés uniquement par voie postale au plus tard le lundi 27 mai 2024(le cachet de la poste faisant foi)
à l'adresse suivante :

*Préfecture de la Corse-du-Sud
Secrétariat Général Commun
SRH – Formation / Concours
Palais Lantivy – Cours Napoléon
20 188 – AJACCIO Cedex 09*

IMPORTANT : Seuls les dossiers complets envoyés au plus tard le lundi 27 mai 2024 (cachet de la poste faisant foi) feront l'objet d'une présélection de la part de la commission de sélection.

L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission de sélection, composée d'au moins trois membres, dont un appartient à une administration autre que celle dans laquelle les emplois sont à pourvoir. Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers, la commission procède à la sélection des candidats. Les candidats retenus sont convoqués à un entretien.

A l'issue des entretiens, la commission arrête une liste d'admission sur laquelle figure, par ordre de mérite, le nom des lauréats aptes au recrutement ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.